



Mois 2019

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

Retraites : FO vous dit tout

Pour FO, la retraite n'est pas une prestation d'assistance mais un droit que se sont constitué les travailleurs tout au long de leur carrière.

En ligne sur notre site, un numéro spécial sur la retraite à points. En voici un extrait :

1 euro cotisé ouvre les mêmes droits : une fake news !

Le slogan est déjà caduc puisque différentes professions (indépendants, exploitants agricoles) cotiseraient différemment. De plus, les salariés exclus du marché du travail avant 62 ans ne pourraient faire autrement que de prendre leur retraite dès cet âge, avec des pensions réduites, finançant de fait les majorations de pensions des personnes qui pourraient ou voudraient rester dans l'emploi au-delà.

Les droits contenus dans les régimes actuels et les mécanismes de solidarité pour les périodes de chômage, maladie, charges d'enfants etc, n'existeraient plus et seraient remplacés par des aides sociales.

Le slogan politique du 1€ cotisé donnant les mêmes droits est de fait une tromperie. Le système projeté est totalement inégalitaire et porteur d'injustice sociale.



Parodie artificielle ?

Olivier DUSSOPT, a ouvert à la m-avril, le 1^{er} groupe de travail sur l'attractivité des métiers et des concours de la fonction publique avec, en référence, un avis du Conseil économique, social et environnemental (CESE) du 19 décembre 2018. Rappelons que FO s'était abstenu lors de sa présentation au CESE (voir page 56 et 57 du rapport). Une fois de plus, nous avons reçu le document PowerPoint la veille à 16h39 : difficile par conséquent de préparer efficacement cette 1^{ère} réunion !!!

Le Secrétaire d'Etat nous a informés qu'il y aurait 2 autres GT ; le prochain sera consacré aux concours. Il a rappelé que le recrutement est un élément du projet de loi de transformation de la fonction publique, qu'il doit être plus attractif et efficace, en instaurant la déconcentration des concours et le recrutement local, avec un développement de l'apprentissage.

Cela est donc en totale opposition avec le contrat de projet proposé par le projet loi qui préconise l'emploi public.

FO a déclaré que cette réunion était intéressante, mais qu'elle aurait dû avoir lieu avant les réunions sur le projet

de loi et s'étonne du titre de ce GT où l'on parle de métiers ! Nous avons rappelé que notre organisation défend les carrières, les emplois et les missions.

FO a réitéré le fait de ne pas être opposé à l'apprentissage mais qu'il ne fallait pas précipiter sa mise en place, sans de véritables discussions sur ce point.

FO demande de réelles garanties sur l'avenir des apprentis qui doivent pouvoir construire un vrai déroulement de carrière, avec une bonne formation, une préparation aux concours et non un contrat à durée limitée tel que prévu dans le projet de loi.

Pour FO, l'attractivité des emplois dans la fonction publique ne peut se faire sans une véritable revalorisation des salaires et des conditions de travail,



d'autres points doivent être abordés, tels que l'action sociale, la restauration, le logement qui est inaccessible dans certaines régions pour les agents.

FO a aussi dénoncé cette parodie de valorisation des emplois publics, alors que, dans le même temps, le gouvernement veut supprimer 120 000 emplois dans la fonction publique, démanteler le statut général, supprimer les concours pour des modalités suggestives d'entretien d'embauche et fusionner les CT et CHSCT, réduisant ainsi la protection des agents.

Si le gouvernement veut valoriser les emplois de la fonction publique et ses agents, qu'il cesse de les dénigrer, comme nous l'avons vu dernièrement sur le sujet du temps de travail ou en imposant ce projet de loi au prétexte d'une fonction publique obsolète et rigide.

Détachement dans l'emploi d'inspecteur spécialisé

UN PÉRIMÈTRE TROP RESTREINT

Analyse complète de FO sur notre site national ([ici](#)).

Sur un plan général, FO revendique la valorisation de la technicité de tous les inspecteurs, notamment de celle des collègues exerçant en PCE ou en ICE, ainsi que des vérificateurs en province qui disposent d'une technicité très forte. Pour FO, les inspecteurs, particulièrement dans le contrôle fiscal ne sont pas des inspecteurs de 2^{nde} zone.

Par ailleurs, FO a demandé un traitement beaucoup plus équitable des 2 filières. On en est très éloigné. FO exige donc l'extension du périmètre d'éligibilité au statut d'inspecteur spécialisé à tous les cadres A de la DGFIP, notamment aux brigades départementales et à l'ex-filière GP parent pauvre de la sélection. Les missions remplies par ces collègues ne sont pas de 2^{nde} zone non plus !